

# ÉMERGENCE RECHERCHE

## Appel à projets Campagne 2024

Adresse de publication de l'appel à projets :  
<https://u-paris.fr/appelemergence-en-recherche-2024/>

### SOMMAIRE

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS	1
PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS	1
DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS	1
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	1
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ	2
PROCÉDURE DE SÉLECTION	2
CRITÈRES D'ÉVALUATION	3
DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT	3
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES	3
OBLIGATIONS DE SUIVI	4
MODALITÉS DE SOUMISSION - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	4

### CONTACTS

Pour toute question, contactez vos correspondant-es via l'adresse :

[idx.recherche@u-paris.fr](mailto:idx.recherche@u-paris.fr)

## OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'action « Émergence Recherche » a pour objectif principal d'accompagner la dynamique de la recherche au sein de l'Université (nouvelle thématique de recherche ou nouvelle technologie).

Elle est destinée à accompagner le démarrage d'une nouvelle thématique de recherche et/ou la réalisation d'une étude pilote dédiée à tester de nouvelle(s) hypothèse(s) de recherche.

Elle doit permettre de générer des résultats préliminaires, sur lesquels pourra être élaboré un projet de recherche complet qui pourra être déposé en réponse à des appels à projets nationaux (ANR, etc..) et/ou internationaux (Européens, etc ...) afin de financer cette nouvelle voie de recherche.

## PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS

Toutes les thématiques scientifiques sont éligibles sans restriction.

Deux types de projets peuvent être proposés : pluri-équipes/interdisciplinaires et mono-équipes/monodisciplinaires.

1. Les projets pluri-équipes/interdisciplinaires doivent être co-portés par un-e porteur-euse principal-e d'une équipe et d'une discipline et un-e co-porteur-euse d'une autre équipe et d'une autre discipline. Le dépôt de projets interfacultaires est encouragé.

L'un-e des porteurs-euses ou co-porteurs-euses doit être un-e chercheur-euse, enseignant-e-chercheur-euse ou ingénieur-e de recherche statutaire d'une unité dont l'Université Paris Cité, l'IPGP ou l'Institut Pasteur sont tutelles.

L'autre porteur-euse ou co-porteur-euse peut être un-e chercheur-euse, enseignant-e-chercheur-euse ou ingénieur-e de recherche statutaire d'une autre unité dont l'Université Paris Cité, l'IPGP ou l'Institut Pasteur ou un autre établissement de l'Alliance Sorbonne-Paris Cité sont tutelles.

2. Les projets mono-équipes/monodisciplinaires doivent être portés par un-e seul.e chercheur-euse, enseignant-e-chercheur-euse ou ingénieur-e de recherche statutaire d'une unité dont l'Université Paris Cité, l'IPGP ou l'Institut Pasteur sont tutelles<sup>1</sup>. Le co-portage n'est pas possible pour les projets mono-équipes/monodisciplinaires.

Les personnels des unités des établissements membres de l'Alliance Sorbonne-Paris Cité (ASPC)<sup>2</sup> peuvent participer au consortium de ces projets mais ne peuvent pas en être porteurs.

Les projets portés par des personnels d'unités de l'IPGP ou de l'Institut Pasteur doivent obligatoirement impliquer des membres d'unités relevant d'au moins une Faculté (ou de l'Institut Pasteur pour un projet IPGP et inversement) de l'Université Paris Cité.

Les personnels uniquement hospitaliers (PH, techniciens-nes, ingénieurs-es, etc.) ou non statutaires (AHU, CCA, post-doctorant-es, ATER, etc.) peuvent participer aux projets mais ne peuvent pas être porteurs-ses.

## DURÉE DES PROJETS ET MONTANTS MAXIMUM AUTORISÉS

Les projets sont financés, pour une durée de deux ans, à hauteur de 10 k€ à 40 k€ maximum<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> ou affecté au périmètre sur lequel s'exerce la tutelle d'Université Paris Cité en cas de tutelle secondaire.

<sup>2</sup> ENSAPVS, Inalco, Ined, Sciences Po, Université Sorbonne Paris Nord.

<sup>3</sup> En raison des coûts importants de mise en place et de gestion des projets EMERGENCE, les projets dont le budget est inférieur à 10k€ n'entrent pas dans le cadre de cet appel à projets.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel s'étend de janvier 2024 à juillet 2024 :

- 2 janvier 2024 : lancement de l'appel ;
- **23 février 2024, 11 heures** (heure de Paris) : date limite de soumission des projets ;
- du 26 février au 8 mars 2024 : étude de recevabilité des projets soumis ;
- entre mars et juin 2024 : évaluation et sélection des projets ;
- première semaine de juillet 2024 : publication des résultats.

## CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

1. Les dossiers doivent être soumis :
  - complets (voir page 4, paragraphe « Modalités de soumission-contenu du dossier de candidature ») et sans documents supplémentaires ;
  - au format demandé (utiliser la trame du dossier de candidature, à charger en ligne au format .doc, .docx ou .odt, ET en format pdf) ;
  - dans les délais indiqués (le 23 février 2024 à 11h00, heure de Paris, au plus tard) ;
  - via le formulaire en ligne dédié, disponible sur le site <https://u-paris.fr/appel-emergence-en-recherche-2024/>.
2. Le projet proposé doit être émergent (nouvelle thématique et/ou nouvelle technologie)
3. Le projet doit répondre aux critères de l'appel à projets, notamment en ce qui concerne les conditions liées au portage et co-portage des projets (décrites plus haut).
4. Le projet proposé ne peut pas avoir déjà fait l'objet d'un financement interne ou externe.

**Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité  
ne seront pas soumis aux comités d'évaluation**

En cas de désaccord avec une décision de non-recevabilité, les porteurs et porteuses de projets peuvent déposer un recours en envoyant une demande argumentée démontrant l'erreur commise à leur égard, à l'adresse [idx.recherche@u-paris.fr](mailto:idx.recherche@u-paris.fr) dans un délai de 24 heures suivant la réception de la décision de non-recevabilité.

## PROCÉDURE DE SÉLECTION

- Pour les projets interdisciplinaires interfacultaires, une commission ad hoc sera chargée d'en assurer l'évaluation sous l'autorité de la vice-présidente Recherche. Celle-ci sera composée de membres désignés par chaque Commission Recherche facultaire, par le Conseil scientifique de l'IPGP et/ou par l'Institut Pasteur, en fonction des thématiques des projets déposés. Le nombre de membres de la commission sera déterminé en fonction du nombre de dossiers à traiter et de l'éventail des disciplines impliquées.
- Pour les projets relevant d'une seule Faculté (y compris s'ils sont interdisciplinaires), l'évaluation sera menée sous la responsabilité de la Commission Recherche de cette faculté. Les projets monodisciplinaires portés par des déposant-es de l'IPGP ou de l'Institut Pasteur seront évalués respectivement par le Conseil scientifique de l'IPGP et par une commission dédiée à l'Institut Pasteur.
- Les commissions d'évaluation pourront s'appuyer sur l'expertise des membres des conseils scientifiques de composantes et/ou d'expert-es externes.

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de la recevabilité des projets ;
- Évaluation et classement des projets sous la responsabilité des différentes commissions ;
- Interclassement, par le Comité Recherche d'Université Paris Cité, des projets sélectionnés par les commissions;
- Validation finale par le Comité de Pilotage StratEx de la liste des projets retenus et des montants alloués ;
- Publication de la liste des projets retenus pour financement et information des porteurs de projets.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

### 1. Qualité du.des porteur.se.s et de l'équipe ou des équipes

- Parcours antérieur: formation et recherche
- Capacités à conduire le projet à son terme pendant la durée du financement
- Le cas échéant: pertinence, synergie et complémentarité du partenariat

### 2. Caractère émergent du projet

- Originalité et pertinence du projet : nouvelle thématique pour l'équipe ou technologie nouvelle, rupture scientifique, prise de risque, etc...

### 3. Qualité scientifique du projet

- Qualité scientifique, clarté de la problématique et de la méthodologie
- Faisabilité du projet sur les 2 ans de financements
- Adéquation des moyens humains et financiers avec les objectifs du projet

### 4. Perspectives et potentialité du projet en terme de financements ultérieurs:

- Perspectives et impacts du projet
- Le cas échéant, effet décroissant entre les Facultés et/ou l'IPGP ou l'Institut Pasteur.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR LE FINANCEMENT

Le budget de la campagne 2024 sera d'au moins 2 M€ au regard du nombre de projets déposés.

Sauf exception dûment justifiée, les fonds alloués seront gérés exclusivement par l'Université Paris Cité, l'IPGP ou l'Institut Pasteur.

Pour toute question, contacter l'adresse [idx.recherche@u-paris.fr](mailto:idx.recherche@u-paris.fr).

## ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles du 01/09/2024 au 31/08/2026.

Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses d'équipement (supérieures à 3000 € HT coût unitaire) ;
- Les frais de missions, les prestations de services externes et les facturations internes ;
- Les autres dépenses de fonctionnement (y compris les gratifications de stage) ;
- Le financement de vacances recherche et/ou enseignement.
- **Les autres frais de personnel ne sont pas éligibles.**

NB : les vacances peuvent être utilisées pour compenser des décharges d'enseignement pour les enseignant-es-chercheurs-ses titulaires, sans condition d'âge ou de statut, pour une ou plusieurs personnes, dans le respect des conditions légales encadrant les décharges d'enseignement. Les vacances doivent faire l'objet de l'accord de la ou des composantes concernées qui sera joint au dossier (voir page 4, paragraphe « Modalités de soumission-contenu du dossier de candidature »).

## OBLIGATIONS DE SUIVI

Les lauréat·e·s s'engagent à rendre compte :

- de l'affectation effective des crédits accompagnée d'un rapport financier des dépenses engagées au mois de septembre 2026;
- d'un bilan de l'impact du projet sur la production scientifique du/de la porteur·euse et de son unité, ou le cas échéant du consortium de recherche et du dépôt ou non de projets (ANR, Europe, autres..) en lien avec la thématique du projet financé à la fin du projet et pendant les 3 ans suivant la période de financement (septembre 2026, septembre 2027/septembre 2028/septembre 2029). Une fiche de 'reporting' sera mise à disposition de chaque lauréat·e et devra être renseignée annuellement.

## MODALITÉS DE SOUMISSION - CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La soumission à l'appel à projets se fait en plusieurs temps :

- La partie administrative est à remplir directement en ligne via un formulaire LimeSurvey: <https://u-paris.fr/appel-emergence-en-recherche-2024/>; (la liste des éléments demandés est disponible dans le document « Données à Saisir\_LimeSurvey »)
- Le dossier de candidature ainsi que les pièces jointes doivent être ajoutés sur le même formulaire.

Le dossier de candidature, dont la trame est à charger sur la plateforme, est à transmettre en deux exemplaires, l'un en format.doc, docx ou .odt, et l'autre en format pdf.

Celui-ci comporte :

- Des données administratives ;
- La description du projet scientifique (limitée à 20 000 signes espaces inclus, suivant le décompte de l'outil de comptage de Word);
- Un budget prévisionnel et sa justification (à transmettre en pièce jointe)
- Le CV abrégé (2 pages maximum) de la porteuse ou du porteur du projet, et le cas échéant du co-porteur ou de la co-porteuse;
- Le visa de la direction de l'unité de recherche de rattachement du/de la porteur·euse et le cas échéant du/de la co-porteur·euse ;
- Le cas échéant, pour chaque personne concernée, une description des enseignements devant faire l'objet d'une décharge d'enseignement, accompagnée d'un avis favorable de la composante concernée ;
- Le cas échéant, les devis d'équipements demandés à partir d'un coût unitaire de 3000 € hors taxe.

La langue de rédaction du projet (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque porteur et porteuse. Une traduction pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

**Il appartient aux déposant·es de vérifier le contenu des pièces jointes chargées en ligne avant la validation finale.** Les pièces manquantes et le non-respect des consignes rendront le projet non-recevable et il ne sera pas soumis à évaluation.

**23 février 2024 à 11 H00 (HEURE DE PARIS)**

<https://u-paris.fr/appel-emergence-en-recherche-2024/>

Pour toute question, écrire à l'adresse

[idx.recherche@u-paris.fr](mailto:idx.recherche@u-paris.fr)

**IMPORTANT**

**Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.**

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets où seront notifiées, le cas échéant, des informations actualisées concernant son déroulement. Il est possible de contacter si besoin les correspondants IdEx par courrier électronique, à l'adresse [idx.recherche@u-paris.fr](mailto:idx.recherche@u-paris.fr).